

**COMMUNE
SAINT THURIAL**



**DÉPARTEMENT
ILLE ET VILAINE
*
ARRONDISSEMENT
RENNES

Conseillers : 19
Présents : 16
Votants : 17

EXTRAIT DU

PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, **le 15 septembre à 20 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Madame Annick AUBIN, Maire, s'est réuni à la salle du Conseil.

Date de la convocation : 09 septembre 2026.

Présents : A. AUBIN, C. AVRIL, P. BOUILLAND, A. CHEVALLIER, M. DUPONT, A. GLÉMÉE, M. GOURIN, I. GUILLAUME, L. HERVOCHE, S. JOLLY, M. L'HOSTIS, S. LE DIRACH, V. LEROY, C. MICHALLAT, S. QUICHOT, A. ROLLAND.

Absent : A. BOËNNEC

Excusés : E. DEGHAYE, L. DUMERCY.

Pouvoir : E. DEGHAYE à A. AUBIN.

Secrétaire de séance : M. DUPONT

**OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU DES TERRITOIRES ACCUEILLANTS (RTA 35) ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CHARTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et

Considérant l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans une démarche concertée d'hospitalité et de partage de bonnes pratiques territoriales,

Madame la Maire expose que le Réseau des Territoires Accueillants d'Ille-et-Vilaine (RTA 35) regroupe des associations, des citoyens et des collectivités territoriales du département afin de favoriser et d'améliorer la dignité de l'accueil, de l'accompagnement et de l'insertion des personnes exilées ou migrantes présentes sur nos territoires. Face aux enjeux d'hospitalité locale, de logement, d'accès aux droits et de vivre-ensemble, ce réseau offre un espace de mutualisation des compétences, de retour d'expériences et de coopération solide.

Ainsi, la signature de la Charte du RTA 35 formaliserait l'engagement de la commune à respecter des principes fondamentaux d'accueil inconditionnel et à co-construire, avec les acteurs associatifs et les habitants, des solutions locales solidaires et inclusives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'adhésion de la commune de SAINT-THURIAL au Réseau des Territoires Accueillants d'Ille-et-Vilaine (RTA 35) ;
- Adopte les termes et les principes portés par la Charte du RTA 35 annexée à la présente délibération ;
- Autorise Madame la Maire à signer, au nom de la commune, la Charte du Réseau des Territoires Accueillants 35, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le :
21 septembre 2026

Certifié conforme et exécutoire,
Transmis en Préfecture le 21 septembre 2026

La Maire,
A. AUBIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, par courrier auprès du Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20260915-D2026_054-DE